

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 FEVRIER 2019 à 19H30 (EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Sous la Présidence de Monsieur Didier PATROIX, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 30 janvier 2019

Secrétaires de Séance : Mme Chantal LAURENT - Mme Cécile WULLSCLEGER, Mme Michelle CHENU-DURAFOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2019

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

1 - Modification du tableau des emplois au 1er mars 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- SUPPRIME, à l'unanimité, au 28 février 2019 ;
 - o un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet au service restauration scolaire ;
 - un poste de contrat unique d'insertion au service espaces verts ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion sur les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques ;
 - o un poste de contrat unique d'insertion sur les fonctions d'animateur au secteur enfance ;
 - o deux postes d'emploi d'avenir sur les fonctions d'animateur au secteur enfance ;
 - o un poste d'emploi d'avenir au service mécanique ;
- CREE, à l'unanimité, au 1er mars 2019 :
 - o un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service restauration scolaire;
 - o un poste de brigadier-chef principal à temps complet au service de police municipale ;
- ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1er mars 2019.

2 – Espace de vie sociale (EVS) – Animation « Je (u) crée du lien » - convention avec l'association DARX FANTASTIQUES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE, à l'unanimité, la mise en œuvre des animations autour du jeu "Je(u) crée du lien" selon les modalités indiquées ci-dessus;
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association les DARX Fantastiques, telle que jointe en annexe.

3- Dénomination du parvis du site de Saint-Genis-Pouilly du lycée international du Pays de Gex « Esplanade Olympe de Gouges »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : -

 DENOMME, à l'unanimité, l'esplanade du lycée international de Saint-Genis-Pouilly du nom d'« OLYMPE DE GOUGES ».

4- Politique de la ville - quartier Jacques Prévert – avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB avec le préfet de l'Ain, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et Semcoda

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Ain, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et SEMCODA, l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB et à prendre toutes les dispositions administratives afférentes.

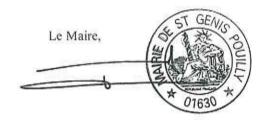
5- Politique de la ville - quartier Jacques Prévert – avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB avec le préfet de l'Ain, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et Dynacité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

 AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Ain, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Dynacité l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB et à prendre toutes les dispositions administratives afférentes.

IV - Informations

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 6 février 2019



Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.